

que qui, bien que d'une faible santé, se dévouait néanmoins avec ardeur à leur éducation. Le petit nombre d'élèves, l'exiguïté du local, le manque de moyens nécessaires à toute nouvelle institution, ne pouvaient pas faire présager un avenir bien prospère pour cet établissement naissant. Mais la Providence veillait sur son œuvre : ce qui avait été commencé pour la gloire de Dieu et de son église, n'était pas destiné à périr sitôt.

II.

1805-1825.

En 1805, le nombre des élèves s'élevait déjà à cinquante ; ce qui engagea Mgr. Denaut à y envoyer de nouveaux professeurs et à ériger l'école en Petit Séminaire. Il nomma M. le curé Durocher, Supérieur, et M. Roupe, Prêtre, Directeur. Les choses étant alors régulièrement organisées, on pouvait concevoir quelques espérances pour la nouvelle maison de Nicolet, lorsqu'un événement inattendu vint la mettre à deux doigts de sa ruine.

Le 17 Janvier 1806, Mgr. Denaut mourut subitement à Longueuil, laissant, par son testament du 3 Mai 1803, sa nièce, Demoiselle Marguerite Amable Denaut, légataire universelle de tous ses biens. Comme ce testament était antérieur de quelques mois à la donation de Sieur Pierre Brassard, il n'y était faite aucune mention des biens du Séminaire, de sorte qu'ils passèrent, avec ceux déjà légués par l'Evêque défunt, aux mains de sa seule héritière. Maintenant, l'école fondée par M. Brassard et le Séminaire érigé par Mgr. Denaut allaient être détruits, lorsque Dieu inspira au successeur de ce dernier, l'idée de continuer son œuvre. C'est pourquoi Mgr. Joseph Octave Plessis racheta de l'exécuteur testamentaire, le 18 Mars 1806, la terre et l'île, pour la somme de cinq mille francs.

Lorsque ce digne évêque se vit en possession du Séminaire,